

**Projet de résolution visant à autoriser la construction d'un complexe immobilier
incluant une phase de logements sociaux au 800, boulevard Henri-
Bourassa Ouest – lot 1 487 395 du cadastre du Québec
Arrondissement d'Achuntsic-Cartierville**

Lors de son assemblée du 16 juin 2025, le conseil municipal a adopté le projet de résolution cité en objet et mandaté le secrétaire d'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville pour fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation sur celui-ci.

Ce projet de résolution vise à autoriser, en vertu des dispositions de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2), la démolition du bâtiment existant et la construction d'un projet d'habitation d'usage mixte composé de plusieurs volumes hors-sol d'une hauteur variant entre 12 et 42 mètres, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, en dérogation à certaines dispositions du Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009), du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville (01-274) et du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), notamment en ce qui a trait à la hauteur, aux usages, au coefficient d'occupation du sol, au taux et mode d'implantation, aux marges ainsi qu'aux normes de stationnement.

Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

L'assemblée publique de consultation se tiendra le jeudi 26 juin 2025, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, une personne représentant la Ville expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes souhaitant s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution ainsi que le dossier décisionnel y afférent (1251066008) peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h et peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/achuntsic-cartierville.

Fait à Montréal, le 18 juin 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat